



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation des chrétiens en Afrique subsaharienne

Question écrite n° 5616

Texte de la question

M. Jean-Pierre Taite attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation des chrétiens en Afrique subsaharienne. Si les conflits violents ne sont pas un phénomène nouveau dans la région, l'ampleur des crises humanitaires et des violences subies par les civils ces dernières années constitue un défi sécuritaire sans précédent. Le Sahel demeure une région très diverse sur les plans ethnique, linguistique et religieux. Les institutions sont fragilisées par la prolifération des groupes terroristes, dont beaucoup ont prêté allégeance à Al-Qaïda ou au groupe État islamique, qui prônent un modèle islamique de société basé sur la *charia*. La violence qui sévit a déjà entraîné la mort et le déplacement de millions de personnes, causant une crise humanitaire de grande ampleur. Dans ce contexte, les communautés chrétiennes, dans les zones où elles sont minoritaires, sont particulièrement vulnérables. 3 100 chrétiens ont été tués pour des raisons liées à leur appartenance religieuse au Nigéria, 355 au Congo (RDC), 201 au Burkina Faso, au moins une centaine au Niger et au Cameroun. Des centaines d'églises sont attaquées, ou abandonnées suite à la fuite des communautés. D'après le rapport 2023 du Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'ouest et le Sahel (UNOWAS), sur 34,5 millions de déplacés en Afrique subsaharienne, 16,2 millions sont chrétiens. L'échec des forces de sécurité à les protéger engendre une impunité pour les responsables. De plus, une discrimination dans l'accès à l'aide humanitaire pour des motifs religieux est rapporté au sein des camps de déplacés officiels. Ainsi, beaucoup de chrétiens optent pour des camps de fortune, relativement oubliés des agences humanitaires et sans sécurité. Aussi, il lui demande des précisions sur l'aide humanitaire de la France dans les pays d'Afrique subsaharienne et sur la prise en compte des vulnérabilités particulières liées à l'appartenance religieuse des individus. De plus, il l'interroge sur le soutien apporté par la France aux acteurs confessionnels locaux qui ont un accès privilégié à ces populations et qui sont souvent les premiers à répondre aux crises.

Texte de la réponse

La France est très attachée au respect de la liberté de religion ou de conviction, telle qu'énoncée notamment à l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et à l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Elle accorde une grande attention aux violations de la liberté de religion ou de conviction dans le monde. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères entretient un dialogue régulier à cet égard avec les organisations qui documentent ces violations, telles que Portes ouvertes et Aide à l'Eglise en détresse, qui publient chaque année, pour la première, un Index mondial de persécution des chrétiens et tous les deux ans, pour la seconde, un Rapport sur la liberté religieuse dans le monde. Si la liberté religieuse au Sahel n'a pas fait l'objet de restrictions formelles de la part des Etats, on observe toutefois une augmentation inquiétante de l'extrémisme religieux et du terrorisme djihadiste. Ces phénomènes affectent les populations tant chrétiennes que musulmanes ou animistes. La France est particulièrement attentive à ces situations. Dans le contexte politique actuel, l'aide humanitaire française au Sahel central est limitée en raison des restrictions posées par les juntes au pouvoir et par une situation sécuritaire très dégradée pouvant affecter la sécurité du personnel des organisations humanitaires. Cette aide a toutefois été maintenue là où cela était possible, notamment s'agissant de l'aide alimentaire et des financements à l'action humanitaire des Nations unies. La France s'efforce également de maintenir son appui humanitaire dans le nord des Etats côtiers du Golfe de Guinée menacés par l'extension de la menace terroriste au Sahel. Le ciblage des bénéficiaires des actions

soutenues est réalisé au plus près du terrain par les organisations partenaires et prend en compte l'ensemble des vulnérabilités particulières des individus et des communautés, y compris celles liées au genre, à l'âge, à la classe sociale et à l'appartenance communautaire ou confessionnelle. L'aide humanitaire soutenue par la France dans les pays du Sahel et du Golfe de Guinée a pour objectif de ne pas aggraver les tensions et les inégalités, y compris celles qui affectent les minorités religieuses et communautaires. Plusieurs des programmes financés par la France visent à venir en aide aux populations victimes des groupes djihadistes, y compris les personnes déplacées. La France soutient par ailleurs le dialogue interreligieux et intercommunautaire ainsi que la lutte contre les discours de haine, au Sahel et dans les pays voisins.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Taité](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5616

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er avril 2025](#), page 2153

Réponse publiée au JO le : [6 mai 2025](#), page 3284